

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 09 MAI 2023

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, le neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Maisoncelles du Maine s'est réuni à la salle de conseil de la mairie, sous la présidence de M. Michel BOURGEAIS, Maire., sur convocation qui leur a été adressée le 28 avril 2023, conformément aux articles L.2121-10, L2122.8 du code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** M. Michel BOURGEAIS, M. Philippe PLU, Mme Tatiana DAUVEL, M. Kévin GAUDRON, M. Baptiste SOUTON, Mme Sylvie GUIARD, Mme Hélène BRETONNIER, M. André GARNIER, M. Jürgen VERLEUR, Mme Laurence COLLET

**Etaient absents excusés :** M. Gabriel DRONY, Mme Lauriane CAUCHON,

**Etait absent non excusé :** M. François BERSON,

**Secrétaire de séance :** M. Philippe PLU

20h00 : le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion 28 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Il retrace l'ordre du jour du présent conseil :

- 1 - Résultat de l'appel d'offres de la viabilisation du lotissement des Chênes et fixation du prix des parcelles
  - 2 - Convention de mandat entre TE53 et Maisoncelles-du-Maine pour les travaux d'alimentation des réseaux du lotissement des Chênes
  - 3 - Rapport commission voirie
  - 4 - Rapport commission bâtiments
  - 5 - Convention Free antenne 4G
  - 6 - Taux de promotion pour avancement de grade
  - 7 - Suppression d'un poste d'adjoint technique territorial et d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - 8 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - 9 - Journée citoyenne
  - 10 - Remboursement GROUPAMA pour sinistre à l'école
  - 11 - Vente de bois et gestion copeaux
  - 12 - Nom pour l'école
  - 13 - Composition des commissions
- QUESTIONS DIVERSES

Il demande aux membres du conseil municipal d'inverser les ordres 1 et 2. Le conseil municipal ne s'oppose à cette modification.

### **1 - CONVENTION DE MANDAT ENTRE TE53 ET MAISONCELLES-DU-MAINE POUR LES TRAVAUX D'ALIMENTATION DES RÉSEAUX DU LOTISSEMENT LES CHÊNES (Del 2023-023)**

Les travaux d'alimentation des réseaux électriques et télécom du lotissement les Chênes se feront par Territoire d'Energie de la Mayenne pour un montant restant à la charge de la commune de 19 048.50€. Afin de valider ces travaux, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux de signer une convention de mandat entre TE53 et la commune de

Maisoncelles-du-Maine pour les travaux d'alimentation des réseaux HT/BT et telecom du lotissement rue du Maine Les Chênes.

Après délibération et à l'unanimité, les membres donnent pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention de mandat entre TE53 et la commune pour les travaux d'alimentation des réseaux HT/BT et telecom pour le lotissement et autorisent à la signer.

## **2 - RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES DE LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT LES CHÊNES ET FIXATION DU PRIX DES PARCELLES (Del 2023-031) (Del 2023-032) (Del 2023-036)**

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 28 avril 2023, pour analyser les offres pour les travaux, ci-dessus cités, dont l'ouverture des plis a eu lieu le 18 avril. Après examen des propositions et prise en compte des critères de jugement, la commission décide de retenir :

- Lot n°1 Terrassement - Voirie - Assainissement :  
Entreprise CHAZÉ TP pour un montant de 76 405.89€HT
- Lot n°2 Réseau eau potable :  
Entreprise SPIE CityNetworks pour un montant de 13 522.50€HT
- Lot n°3 Contrôle d'étanchéité et passage caméra des réseaux EP et EU :  
Entreprise LEVRARD ASSAINISSEMENT pour un montant de 1 638.80€HT

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent les décisions de la commission d'appels d'offres, autorisent le Maire à signer le marché avec les entreprises (selon le corps de métier) et tous les documents nécessaires.

### **Lotissement les Chênes : prix de vente des parcelles (Del 2023-032)**

Après avoir pris connaissance de toutes les dépenses liées aux travaux de viabilisation et d'enfouissement des réseaux, les membres du conseil municipal, après délibération :

- DÉCIDENT de fixer le prix de vente des parcelles à 39.00€HT le mètre carré et donnent tous les pouvoirs au Maire afin d'effectuer les démarches nécessaires et à signer les pièces utiles à cette décision.

## **3 - RAPPORT COMMISSION VOIRIE (Del 2023-024)**

La commission voirie s'est réunie le 28 avril pour définir l'entreprise à retenir pour les travaux de voirie dans l'impasse des Ormeaux (1290m<sup>2</sup> de surface de voirie, et 705m<sup>2</sup> de surface de trottoirs).

Après consultation auprès de 4 entreprises, la commission voirie a retenue l'entreprise PIGEON pour un montant de 14 460.00€HT.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent de retenir l'entreprise PIGEON pour un montant de 14 460.00€HT.

#### **4 - RAPPORT COMMISSION BÂTIMENTS (Del 2023-025)**

La commission bâtiments s'est réunie le mardi 2 mai pour analyser les différentes propositions pour effectuer la réfection des sols et peintures de la classe CP/CE et de la bibliothèque attenante.

4 entreprises ont répondu à cette demande. La commission a décidé de retenir l'entreprise MARCHAND de Laval pour un montant total de 6 000.68€HT (2909.17€HT pour les revêtements de sols et 3 091.51€HT pour les travaux de peinture).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de retenir l'entreprise MARCHANT pour effectuer les travaux de réfection des sols et peintures de la classe CP/CE et de la bibliothèque attenante pour un montant de 6 000.68€HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

#### **5 - CONVENTION FREE ANTENNE 4G (Del 2023-026)**

Lors du conseil du 09 mars, il a été validé de l'emplacement au coin nord du terrain annexe de football pour le projet d'implantation pour une antenne 4G avec la société FREE. Pour faire suite à cette validation, Monsieur le Maire informe qu'il doit signer au nom de la commune une convention pour l'occupation du domaine public. Cette convention est conclue pour une durée de 12 années entières et consécutives prenant effet à compter de sa date de signature par les parties. Une redevance sera versée à la commune par la société FREE de 1000.00€.

Cependant, Monsieur le Maire propose de signer cette convention seulement après avoir informé la population maisoncelloise. Une permanence aura lieu dans les semaines à venir, tenue par une personne de la société Free, afin que chaque citoyen puisse avoir des renseignements complémentaires concernant cette installation.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent par principe l'accord de signer cette convention sous réserve que la population est été avertie.

#### **6 - TAUX DE PROMOTION POUR AVANCEMENT DE GRADE (Del 2023-027)**

Compte-tenu d'un avancement de grade possible de deux agents par l'ancienneté, il appartient au Conseil Municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la commune. Monsieur le Maire propose de fixer le taux de promotion à 100% et de saisir l'avis du CST pour l'avancement de grade de l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal fixent le taux de promotion à 100% et demandent à Monsieur le Maire de solliciter l'avis du comité technique pour l'avancement de grade de l'ensemble des cadres d'emplois de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

### **7 - SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL ET D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (Del 2023-028)**

A compter du 04 mai 2023, il est demandé l'avis du CST pour la suppression du poste d'adjoint technique territorial pour 35 heures par semaine ainsi que la suppression du poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour 35 heures par semaine suite à des avancements de grade.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à la suppression de ces deux postes à 35 heures et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **8 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (Del 2023-029)**

Suite à la suppression des deux postes lors du précédent ordre du jour, il est demandé l'avis du CST pour la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe pour 35 heures par semaine ainsi que la création du poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour 35 heures par semaine.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire a demandé un avis au comité technique pour la création du poste ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques principal de 2<sup>ème</sup> classe pour 35 heures par semaine et au cadre d'emplois de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour 35 heures par semaine suite aux avancements de grade des agents et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

### **9 - JOURNÉE CITOYENNE**

La commission associative s'est réuni le 4 avril afin de fixer les différents axes de la journée citoyenne qui aura lieu le samedi 13 mai de 9h00 à 13h00. Il en ressort que plusieurs ateliers (ramassage des déchets chemins et espace propreté, entretien église, désherbage parterres et allées, plantations jardinières et massifs, nettoyage cimetièrre, nettoyage des panneaux et élagage haie côté ouest) seront mis en place avec un référent pour chacun. Un flyer a été distribué dans les boîtes aux lettres demandant aux citoyens de s'inscrire auparavant au secrétariat de la maire afin de prévoir l'organisation de la matinée.

### **10 - REMBOURSEMENT GROUPAMA POUR SINISTRE A L'ÉCOLE (Del 2023-030)**

Suite à un bris de la vitre de la bibliothèque de la classe CP/CE de la commune de Maisoncelles-du-Maine, l'assurance GROUPAMA a adressé un chèque d'un montant de 576.52€ en compensation de la réparation de la vitre effectuée par l'entreprise SCHULTZ.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent le montant de remboursement et autorisent le Maire à signer les documents s'y rapportant.

## **11 - VENTE DE BOIS ET GESTION COPEAUX**

La commune met en vente environ 3 cordes de bois (ce qui représente les  $\frac{3}{4}$  du bois entreposé à la lagune). Si des personnes sont intéressées, elles peuvent faire une offre au plus offrant sous pli cacheté (au minimum de 250€) avant le 06 juin prochain, pour tout renseignement s'adresse à la Mairie. Ces offres seront ouvertes à la prochaine réunion de conseil le 8 juin. En cas d'offres du même montant, un tirage au sort aura lieu lors de cette réunion.

De plus, 1m<sup>3</sup> sera offert à l'école du Bignon pour qu'il puisse alimenter le four à pizza pour l'opération destinée à récolter de l'argent pour diminuer le coût des familles pour la prochaine classe de neige de mars 2024.

D'autre part, la commune dispose d'un stock de copeaux pour paillage important et souhaite en faire profiter gratuitement (toutefois en volume raisonnable) les maisoncellois. Si des personnes sont intéressées, merci de se faire connaître en mairie.

## **12 - NOM POUR L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire, en concertation avec la directrice de l'école de Maisoncelles, demande aux membres du conseil de réfléchir sur un nom à donner à l'école. La thématique pourrait être sur l'astronomie. Le Maire propose que l'on demande également aux citoyens de Maisoncelles de participer à cette réflexion. N'hésitez pas à glisser vos propositions sous enveloppe avec nom et prénom dans la boîte aux lettres de la mairie.

## **13 - COMPOSITION DES COMMISSIONS (Del 2023-033) (Del 2023-034) (Del 2023-035)**

Suite au décès de M. Joël TESTIER, les commissions ont été revues comme suit :

**Communauté de Communes (commissions eau et voirie)** : Jürgen VERLEUR

### **Commission d'Appel d'Offres**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Philippe PLU	André GARNIER
Jürgen VERLEUR	Kévin GAUDRON
Tatiana DAUVEL	Gabriel DRONY

### **Commission Voirie - Réseaux - Urbanisme - Cimetière - Matériel**

J. Verleur - A. Garnier - G. Drony - F. Berson - K. Gaudron

Délégué « conseiller défense » : Laurence COLLET

Référent « sécurité routière » : Laurence COLLET

Délégué Territoire d'Énergie : Gabriel DRONY

Correspondant SDIS 53 : Jürgen VERLEUR

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - Déchetterie de Meslay-du-Maine**

Monsieur le Maire informe les membres que les services Jeunesse et Prévention des déchets de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'associent pour informer de l'existence d'une nouvelle filière de recyclage concernant les articles de Sport et Loisirs. Le matériel utilisé (vélo, ballon, ski, appareil de musculation, palmes,...) issu des pratiques sportives peut bénéficier de cette collecte en vue d'un recyclage. Un bac est mis à disposition à la déchetterie de Meslay-du-Maine.

### **2 - Réunion OPAH**

Monsieur le Maire a assisté à une réunion à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez concernant les aides que peuvent obtenir les particuliers pour des travaux de réhabilitation de leur foyer. Afin de connaître toutes ces aides, le particulier doit se renseigner auprès de ce service OPAH à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez.

### **3 - Elections sénatoriales**

En vue des prochaines élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre 2023, la commune doit impérativement tenir une réunion de conseil le vendredi 9 juin en vue de la désignation de leurs 3 délégués et de 3 suppléants.

### **4 - Ouverture buvette licence IV**

Monsieur le Maire informe les membres de l'ouverture d'une buvette dans le cadre de notre licence IV le dimanche 18 juin de 10h à 13h.

Prochaines réunions de conseil :

- Le jeudi 08 juin 2023 à 20h
- Le vendredi 09 juin 2023 à 19h
- Le mercredi 30 août à 20h
- Le mercredi 27 septembre à 20h

Le Maire  
M. BOURGEOIS

Le Secrétaire  
P. PLU